



Niveaux de décision en Belgique

Le système institutionnel belge compte 6 niveaux de décision qui ont chacun leurs propres compétences.

Union européenne

État fédéral	Régions	Communités
	<ul style="list-style-type: none">- Région flamande- Région wallonne- Région de Bruxelles-Capitale	<ul style="list-style-type: none">- Communauté flamande- Communauté française- Communauté germanophone

Provinces

Communes

Tous les niveaux de décision en Belgique exercent leurs compétences dans le respect du cadre juridique de l'Union européenne. Ces entités ne peuvent donc prendre aucune décision contraire au droit de l'Union européenne.

Il n'existe aucune hiérarchie entre les niveaux de décision fédéral, communautaire et régional. Chaque entité prend ses décisions en toute autonomie, dans ses domaines de compétence.

Les niveaux provincial et communal sont subordonnés aux autres niveaux de pouvoir.